

Contrôle inopiné des cars de transport scolaire par la Gendarmerie, en présence des membres de la Commission Municipale des écoles et de la Police Municipale.

**LE CIRQUE BOUGLIONE
A SAINTE-ANASTASIE**

LA VIE AU VILLAGE

Au début du mois, certains d'entre nous ont vu, par hasard, arriver une longue théorie de camions imposants et de caravanes luxueuses.

Les enfants, très vite, battaient des mains et se réjouissaient à l'idée d'assister à une parade des artistes et des animaux de ce cirque prestigieux.

Las ! Il fallut très vite déchanter...

A peine en place à la Font du Ver, les enseignes rutilantes du cirque BOUGLIONE disparurent pour laisser apparaître un nom inconnu de tous : le cirque Prein !

Que croyez-vous qu'il se passa ?

Sans s'être le moins du monde présentés

en Mairie comme l'exigerait une élémentaire

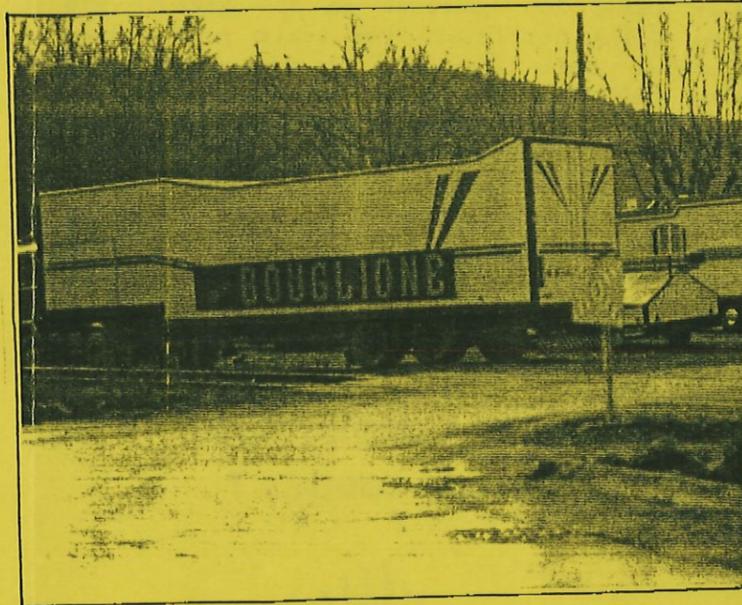
politesse, nos gens du voyage se branchèrent

sur le coffret électrique municipal

et organisèrent un véritable réseau d'eau

vers leurs caravanes à partir d'une bouche

à incendie.

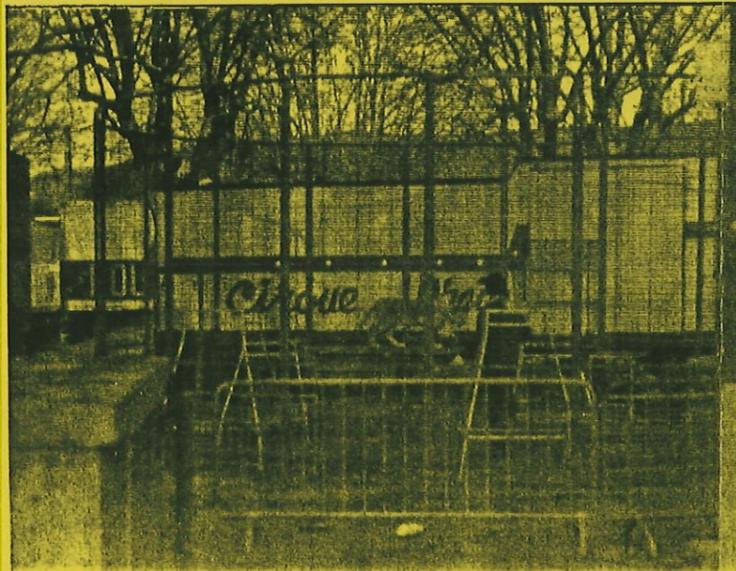


Une telle invasion dans de telles conditions n'a pu être tolérée.

La Gendarmerie fut alertée pour faire respecter la loi puis, sur ordre du Maire l'eau et l'électricité furent coupées.

Dans l'après-midi du 3ème jour, les panneaux "BOUGLIONE" réapparurent et la caravane se mit en branle pour BESSE où on prit possession du terrain dans les mêmes conditions !

Personne n'en veut aux gens du voyage mais quand on se plaint d'être frappé d'ostracisme, la moindre des choses est de se conduire avec civilité et correction.



SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

N° 32 FEVRIER 1992



La rue des Oustaus Routs

LE MOT DU MAIRE

Les décisions que peut prendre un Conseil Municipal ne sont pas, fort heureusement, le fruit d'intuitions, d'initiatives personnelles, ni de goûts immodérés pour l'annonce de bonnes nouvelles.

La gestion financière de la Commune obéit à cette règle et ne peut, en particulier, exprimer une quelconque forme de démagogie.

Cela pourrait cependant être le cas aujourd'hui. En effet, depuis le 1er janvier 1992, toutes les communes de France doivent, en application d'une circulaire du Ministère des Finances en date du 30 septembre 1991, gérer leurs services publics en stricte équilibre, ceci dans le cadre de nouveaux "budgets annexes".

En clair, cela signifie que les coûts de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères doivent être supportés, non plus par les budgets communaux, c'est à dire par les contribuables, mais par le consommateur, c'est à dire par les utilisateurs, les abonnés.

Cela peut paraître simple, mais ne l'est pas :

Conscient de ce que représente cette échéance pour chacun de vous, le Conseil Municipal en examine tous les aspects et sollicite tous les avis.

En ce qui me concerne et afin de vous permettre d'être totalement et préalablement informés sur ce sujet, je vous invite à une réunion d'information au cours de laquelle, toutes les hypothèses seront développées.

Ensuite, le Conseil Municipal délibèrera en assumant ses responsabilités, c'est à dire en poursuivant son action de redressement des finances communales, telle qu'elle a été entreprise dès 1989.

Pour l'heure, je vous demande de venir nombreux à cette réunion publique qui se tiendra le JEUDI 27 FEVRIER à 18 H 00 à la SALLE POLYVALENTE.

Je vous en remercie.

J.P. MORTELLI

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 FEVRIER 1992**

ETAIENT PRESENTS :

MM. MORIN. CUENOT. DEHAYE. BROSSAUD. CORBIER.
RAYNAUD. LALANDEC. REMY. ISTRIA.
MMES LAURENT. BOCQUET.

ETAIENT ABSENTS :

M. TOSELLO donne pouvoir à M. CUENOT.
M. ABELLO donne pouvoir à M. MORIN.
M. FORISSIER.

**1. MONTANT DE LA REDEVANCE
DES ORDURES MENAGERES.**

Le montant de la redevance "ordures ménagères" pour l'année 1992 est fixé à 400 F par ménage. Il s'agit là de la deuxième tranche de mise en ordre de ce poste budgétaire.

Gravement déficitaire jusqu'en 1990 (puisque le montant d'autofinancement n'était de 49,1%), la création de la redevance a permis en 1991 d'atteindre un taux intermédiaire plus acceptable de 64,4%.

En 1992, l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets ménagers ne nécessiteront qu'une ponction de 17 % (soit 58 700 F) sur le budget général.

En 1993, l'aquilibrium sera atteint, sans effort équilibré, à moins bien entendu que de nouvelles taxes ne viennent à nouveau grever ce poste : (taxe d'Etat d'environ 200 F par tonne, dont le produit serait affecté à la protection de l'environnement).

**2. REDEVANCE ORDURES MENAGERES
DU TERRAIN DE CAMPING**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 18 décembre 1990, le Conseil Municipal instituait une redevance d'ordures ménagères d'enlèvement des ordures, ceci en remplacement de la taxe des ordures ménagères.

Il propose après avis de la Commission des finances, de fixer le montant de la redevance à 12 000 F pour un service rendu au bénéfice d'environ 100 emplacements.

**3. INSTITUTION D'UN NOUVEAU REGIME
INDEMNITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EFFECTUES PAR LE PERSONNEL
COMMUNAL**

Le décret N°91 875 du 06/09/91 pris pour application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26/01/84 et l'arrêté du 06/09/91 ont fixé les butoirs applicables en matière indemnitaire pour les filières administratives et techniques.

Le Maire propose d'instituer un régime indemnitaire au profit des agents stagiaires et titulaires dans la limite d'un taux annuel de 240 heures.

Par ailleurs, il est institué, conformément à la loi, une enveloppe complémentaire destinée aux bénéficiaires des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Cette enveloppe complémentaire serait de 60 heures maximum par agent.

Adopté à l'unanimité.

**4. ANNULATION DE L'AVENANT N°2
D'AFFERMAGE D'EAU PROPOSE PAR LA
S.E.E.R.C. ET APPROUVE LE 26/03/83
(NON RENDU EXECUTOIRE)**

Cet avenant est abrogé. En effet, certaines de ses clauses devront être renégociées avec la S.E.E.R.C.

**5. PRESENTATION PRELIMINAIRE DU
PROJET DE BUDGET 1992**

Après que le Maire ait rappelé les objectifs de ce projet :

- amélioration du cadre de vie ;
- poursuite de la restructuration des finances communales ;
- acquisitions foncières déjà programmées dans le cadre des emplacements réservés, M. CUENOT, Premier Adjoint présente dans leurs grandes lignes, les travaux projetés pour 1992.

**I PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX POUR
L'ANNEE BUDGETAIRE (du 01/04/92 au
31/03/93)**

1. **ECLAIRAGE PUBLIC** (Syndicat Intercommunal)
 - les Souquettes ;
 - compléments ponctuels.
2. **CHEMINS PUBLICS** (Syndicat Intercommunal)
 - Bertrand Marin ;
 - Les Vaux ;
 - Saragan.
3. **CHEMINS PUBLICS** (Travaux en régie)
 - A hauteur des crédits prévus, soit



UN TROUAS D'ISTORI

La Barounié de Fourcoouquier a l'entour de 1580 coumprenié lei vilages de Fourcoouquier, Rocobaroun e Sto Estagié dins lei memes limitos qu'a l'ouero d'aro. A n'aqueou moument lou segnour de la Barounié ero lou segnour de Vins, coumte de Sault. Leis affaires courents de la Barounié eroum mestrejados per un conseil Vaqui la coumposicien d'aqueou conseil: 2 consouls per Fourcoouquier, 1 per Rocobaroun, 1 per Sto Estagié e enmai 2 conseillers per cade vilage. La presidenci ero tengudo per un ome doou peçuc que li disien "Bailli" ; representavo lou segnour e dins lou meme temps fasié lou jugi de paz. mai, avié pas vouas deliverativo dins lou conseil.

En 1578, lou conseoul de Sto Estagié ero M. Louis Oullivier. Per tenir leis escrichuros doou conseil l'avié un grafier M. PONS Gaet (vo Gueit) que li disien pusléou "de Mestresse". Aquel ome tenié leis escrichuros en Prouvençaou, ce qu'es estounant, estent que despuei 1540 lou Rei de Franço, Françès lou Ier, avié ourdounat de tenir leis actes ouficiaous en Francès. Liégem ce qu'escrivé M. Pons de Mestresse dins la deliberacion doou conseil doou

18 d'avoust 1578 (ourtougrafi de l'epoco): "per so que l'on a entendut que monsou lou conte de Sault es a Vins, lou dit conseilh a mandat Gabriel Aubert per entendre si lou dit seignour conte vendre (venir) en esto ville et, sy lou es assecurat qu'el vengo, an conclud de ly faire un present et de ly faire la reverensso, louqual present sera de dous moutons uno charjo de syvado et quatre douzenos de poulallos. Et, advenant lou quas que non se vengue, lous consous, accompagnat de monsou lou vicari de Rocobaroun, de monsou lou baille de Cormetis, de Jehan Ollivier, Peyron Verdillon et Capitani Entrechaux et de ieu souto escript, ly portaran las poulallas".

Es a dire que la vendugo doou Segnour es un eveniment e, per aquo, leis estajants de la Barounié voualoun li marcar soun oumenage e fidelitat.

RESUME : La baronnie de FORCALQUEIRET comprenait, vers 1580, les 3 villages de FORCALQUEIRET, ROCBARON et STE-ANASTASIE. Lors de la venue du Seigneur à VINS, le Conseil Municipal de l'époque a décidé d'envoyer à VINS une délégation porteuse de présents auprès du Comte pour lui signifier son hommage et sa fidélité.

R.JACOLOT-BENESTAN P.REVOL

**Comment se débarrasser
des végétaux coupés ?**



DATE LIMITE D'INCINERATION EN PLEIN AIR : 15 MARS !

DE LA RUMEUR A LA VERITE...

Mesdames, Messieurs,
 Vous êtes cordialement invités à venir découvrir la vérité sur notre "prestigieux passé", sur notre histoire, au cours de la réunion publique qui aura lieu :
 VENDREDI 13 MARS A PARTIR DE 18 H, SALLE POLYVALENTE.
 Il vous sera présenté quelques extraits de "recherches", ainsi que les modalités pour participer à cette grande Aventure.
 Place au spectacle.

UN PARACHUTISTE SAINT-ANASTASIEN AU SOMMET!



C'est une première que viennent de réaliser deux jeunes parachutistes provençaux dont notre ami Denis WOLF, habitant aux Bréguières.

Un rêve devenu réalité puisque le projet, longuement mûri d'une descente de 4 500 mètres en SURF HUMAIN, vient d'être réalisé près de TAURIA en CORSE.

L'idée très simple étant tout bonnement de remplacer la planche, bien connue des surfeurs marins, par le corps d'un parachutiste, en l'occurrence Jean-Claude RESTIVO. Il faut signaler qu'il s'agit là d'une PREMIERE MONDIALE. Bravo à nos jeunes champions et naturellement à Denis.

Après avoir montré la voie, Denis WOLF espère convaincre de nombreux adeptes et, pourquoi pas sponsors, attirés par de futurs et prochains exploits.

Réunion du Comité des Fêtes le DIMANCHE 23 FEVRIER à 10 H 30 à la salle polyvalente. Nous vous invitons à y assister nombreux.



CLUB DES CIGALES

C'est le SAMEDI 14 MARS EN SOIREE, au théâtre de DRAGUIGNAN, que sera jouée la pièce comique "BON WEEK-END MONSIEUR BENNET".

Le succès de cette comédie est assurée avec la participation de l'acteur Michel ROUX et de ses partenaires.

Prix avec transport 160 F.

Départ 19 H 30.

Inscriptions Tél. 94.72.20.33.

Nous vous recommandons de bien vouloir acquitter vos places avant le 8 mars, dernier délai.

L'ART DE LA PHOTO

Oui ! La photographie est un art, un art accessible à tous et ceci peut être démontré. Voici pourquoi il est proposé aux personnes que cela peut intéresser, de se retrouver au sein du club des Cigales afin de participer à cette activité.

Celle-ci comprendra deux parties :

La première concerne les travaux de laboratoire (un laboratoire va être créé sous le nom dans le local des Cigales avec matériel de développement et agrandisseur de tirages) qui n'ont rien d'effrayant et sont à la portée de tous. Il suffit d'y mettre beaucoup de soin et un peu de patience. Les explications, si nécessaire, seront

La deuxième activité sera une assemblée à des jours et heures à déterminer, afin de présenter, chacun suivant ses désirs, ses "chefs-d'oeuvre" (sûrement) pour subir la critique des autres membres présents (à ce sujet, il faut entendre qu'une critique est une analyse en bien ou en mieux de ce qui est présenté) car c'est souvent par cette critique que l'on progresse dans son art.

Pour le début, le responsable de cette activité est Monsieur MAZEYRAT (94.72.22.71) qui attend la manifestation des personnes intéressées, afin de mettre au point les détails de l'organisation.

Et il espère!...

LES CIGALES

entre 600 et 700 mètres, sur les sections de chemins les plus dégradées (béton).

- Elargissement du début du chemin des Souquettes.

- Ponceau du chemin de la Grande Vigne.

- Elargissement des bas-côtés de certains chemins : amélioration de la visibilité et création de "garages" pour les croisements.

4. PARKINGS (régie)

- Début d'aménagement du parking des Ferrages.

- Réfection et embellissement du parking de l'école maternelle.

5. ENTOURAGES DES CONTAINERS A ORDURES (régie)

- En zone urbaine (en lattes de bois).

- Dans les écarts (construction classique).

6. BANCS PUBLICS (régie)

- Fabrication dans les ateliers municipaux.

7. CONSTRUCTION

- Couverture de la buvette de la Place de la Gare.

- Construction de la buvette.

- Couverture du local du club des Cigales.

8. PETITS TRAVAUX DANS LE VILLAGE

- Bordures de rues.

- Jardinières.

II EQUIPEMENT

1. ATELIERS MUNICIPAUX

- Achat complémentaire d'outillage.

2. RESTAURANT SCOLAIRE

- Armoire à balais.

- Vestiaire.

3. PROJECTEURS POUR LE JEU DE BOULES (amélioration de l'éclairage)

4. LECTEUR DE MICRO-FICHES

Les matrices cadastrales classiques sont désormais remplacées par des microfiches.

5. EQUIPEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

- Poste de télévision.

- Lecteur de cassettes.

III DIVERS

1. Matériel pédagogique pour les écoles.

2. Etagères pour l'exposition de coupes dans la salle polyvalente.

3. Travaux divers dans les écoles (entretien permanent et amélioration).

4. Salle polyvalente (décoration florale).

M. DEHAYE, Adjoint, chargé des finances présente l'évaluation financière du budget en précisant que sa réalisation ne nécessitera aucune augmentation des taux d'imposition, ni d'appel à l'emprunt. Cette dernière possibilité étant cependant envisageable pour d'éventuelles acquisitions foncières.

Enfin, l'application de la nouvelle réglementation concernant le financement de services publics communaux, devra être l'objet de décisions particulières.

6. ENQUETES PUBLIQUES

Deux enquêtes publiques se dérouleront au mois de mars.

1. Celle concernant le P.O.S. ordonnée par la Commune. Elle se déroulera du 09/03/92 au 09/04/92 à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra, en mairie, les 24 et 31 mars et le 9 avril de 10 H à 12 H et de 14 H à 16 H.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du P.O.S. pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. L'Enquêteur Public est M. BAKLOUTI Jean.

2. Celle concernant l'expropriation pour cause d'utilité publique relative à l'acquisition par le Département d'espaces naturels situés aux lieux-dits le Village, le Pré de la Font, les Horts de la Font.

L'enquête publique se déroulera en mars, du 3 mars au 24 mars, de 09 H à 12 H et de 14 H à 17 H.

M. OCTAVE Bernard, Enquêteur Public recevra les observations du public les 12, 23 et 24 mars de 09 H à 12 H et de 14 H à 17H.

LES FORETS MEDITERRANEENNES

LE DEVOIR DE CHACUN EST DE LES PROTEGER



PROJET DE BUDGET 1992

Comme chaque année les bureaucrates qui veillent sur nous à Bercy, administrent la preuve de leur créativité inépuisable quand il s'agit de ponctionner les ressources des communes. L'innovation essentielle en 92 porte sur la réduction des compensations de l'Etat aux communes pour des allègements d'impôts (taxe professionnelle, foncier bâti et taxe d'habitation) que lui-même a décidé. La logique voudrait pourtant qu'on ne puisse décider d'allègements des ressources pour les collectivités (en principe libres de voter l'impôt) sans les compenser. Si l'on ne compense plus, il faut supprimer les allègements. L'économie espérée porte sur un peu plus de 5 milliards. Les communes rurales sont surtout concernées par la suppression de la compensation des exonérations de courte durée

(2 ans) du foncier bâti. A partir de 92 l'exonération serait maintenue pour les constructions neuves mais sans compensation. Pour répondre aux observations de la Cour des Comptes, les dégrèvements permanents de la taxe d'habitation pour revenus modestes deviennent des exonérations compensées par l'Etat. Cependant le taux de la taxe serait figé à son niveau actuel, l'Etat ne voulant pas supporter le coût des augmentations des taux de taxe d'habitation. Avec le temps, l'écart se creusera donc entre le montant des exonérations et le montant compensé. Rappelons qu'il s'agit d'un projet en souhaitant que les parlementaires parviennent à le faire évoluer. Aux dernières nouvelles 50 % seulement (si l'on peut dire) de la charge incomberait aux communes, l'Etat assurant le reste.

CARREFOUR DE LA VOIE RAPIDE

BRIGNOLES/CUERS

ET DE LA ROUTE

STE-ANASTASIE/FORCALQUEIRET

Suite à notre intervention auprès du Conseil Général et de la Préfecture du VAR, une décision a immédiatement été prise conformément à notre requête (réf. bulletin de janvier).

Le 28 janvier, le Directeur Départemental de l'Équipement nous répondait :

"J'ai l'honneur de vous faire savoir que le carrefour... va être aménagé dans les conditions suivantes :

- sur la RD 43, élargissement de l'îlot central à 6 mètres, pour permettre la tra-

versée d'un véhicule en deux temps ;

- éclairage de cet îlot ;
- matérialisation d'un passage piétonnier ;
- déplacement de l'abris bus ...".

Dans ce même courrier, la D.D.E. nous informe que le comptage réalisé depuis la mise en service de cet itinéraire, le 27/12/1990, fait apparaître un chiffre de trafic de l'ordre de 5000 véhicules/jour.

NOTA : Les travaux annoncés sont en cours d'achèvement.

JOURNEE DE FORMATION

POUR LES CADRES DES C.C.F.F.

C'est à STE-ANASTASIE que s'est déroulée, le samedi 8 février, la 4ème journée de formation au bénéfice des C.C.F.F. du canton. Les responsables des comités de STE-ANASTASIE, LA ROQUEBRUSSANNE, FORCALQUEIRET et ROCBARON ont suivi avec intérêt un programme concernant, cette fois, les liaisons radios et la cartographie. Pour STE-ANASTASIE, MM. HERNANDEZ, SAUZEDE, ARNAUD et BROSSAUD étaient présents. M. QUADRUPANI, Président Départemental

des C.C.F.F., le Commandant du Centre de Premier Secours de COTIGNAC, M. PETIT, chargé de mission des C.C.F.F. et de M. MATRA, Technicien Régional de la protection de la forêt et du PIDAF, ont présenté ce programme.

Le Maire et M. REMY, Président du C.C.F.F., ont accueilli les stagiaires avant qu'un apéritif puis un repas amical réunissent tous les participants au restaurant "la Guinguette".

méritent dans notre village.

Déjà leurs excellents petits pains au levain vendus chaque dimanche matin, font de nombreux adeptes qui viendront sans doute s'ajouter à une fidèle clientèle d'amateurs de bon pain.

BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue à STE-ANASTASIE à nos jeunes sympathiques et dynamiques Boulanger-Pâtissier de la Place St-Just. Formons le voeu de voir M. et Mme DEBONO "Didier et Laure" réussir comme ils le

DONNEURS DE SANG STE-ANASTASIE A L'HONNEUR

Ce dimanche 16 février à BESSE, s'est déroulé l'assemblée des donateurs de sang de BESSE, STE-ANASTASIE et FORCALQUEIRET. A l'issue de cette manifestation, une remise des diplômes était effectué en présence du Député Hubert FALCO et du Président Régional des donateurs de sang bénévoles. En l'absence de tous les récipiendaires, c'est le Maire de STE-ANASTASIE qui recevait

les nombreuses récompenses destinées à ses concitoyens excusés :
M. Michel BOUILLON, Mme Nicole VENTRE, Mlle Nathalie COLIN, Mme Odile COLIN, Mme Claude LOPEZ, M. Bernard JOVYS.
A tous nos très sincères félicitations. Quant aux diplômes, "déposés en lieu sûr", ils seront remis "officiellement" lors d'une prochaine manifestation.

ELECTIONS : INFORMATIONS

Les élections régionales se dérouleront le dimanche 22 mars 1992. Le nombre d'électeurs inscrits est de 924. Cette élection est à la proportionnelle donc ne comportera qu'un seul tour. Le bureau de vote de STE-ANASTASIE sera dorénavant installé à la SALLE POLYVALENTE et non plus à la Mairie. Les réunions électorales, organisées par les candidats qui en auront fait la demande, se tiendront toutes dans cette même salle polyvalente (salle de réunions).

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 JANVIER AU 15 FEVRIER 1992

- Installation d'une quinzaine d'étagères à l'école primaire et déplacement des portemanteaux.
- Continuation du débroussaillage le long de l'Issole et du Vallon de Trumian. Un effort important a été entrepris cette année. Des aspects inconnus ou oubliés de STE-ANASTASIE ont été retrouvés !
- Elargissement du chemin du Saragan (porté à 4 mètres).

Cette portion de chemin, actuellement recouverte de tout-venant, sera goudronnée au moment de l'exécution des travaux syndicaux de voirie, vers le mois de mai.

- Etalage de tout-venant Place de la Gare.
- Mise en place des panneaux électoraux pour les élections régionales du 22 mars.
- Marquage d'une citerne-incendie au Défens.
- Mise en place de barrières au bas de la rue de la Colline.

SUR LES ECRANS DE STE-ANASTASIE

2 MARS : Matinée infantine à 17 H 30, "BERNARD ET BIANCA AU PAYS DES KANGOUROUS" Dernier film de Walt Disney. Un film que les parents ne regretteront pas plus de voir que leur progéniture.

16 MARS : "LUCKY LUKE" avec TERENCE Hill, d'après l'oeuvre de Morris et Goscinny.

DECES

Le village a été consterné par le décès de Madame MIOLLAN Marie, survenu le 15 février dernier. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille.

PEINTURE
MICHEL TORRENTE
CHEMIN DE CANDY
Tel. 94 72 22 14

SOCIETE VAROISE
PARCS ET JARDINS
ELAGAGE DEBROUSSAILLAGE
CREATION DE JARDINS
AROSAGE AUTOMATIQUE
ENTRETIEN
TEL. 94.722992
Ste ANASTASIE